

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 5 octobre 2020, à 19h30**, au salon A, B du Château Bromont, situé au 90 rue de Stanstead à Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans une cour avant de moins de 20 m de profondeur, situé à 3,8 m de la marge avant au lieu de 7,6 m, localisé dans la partie du terrain comprise entre le mur du bâtiment et la ligne de rue, face à ce mur, et sans l'aménagement d'une bande boisée d'une largeur minimale de 10 m de la voie publique, implanté à 1 m de la ligne latérale de propriété au lieu de 3 m, ayant un raccordement électrique aérien au lieu de souterrain et permettant le vinyle comme revêtement extérieur pour un bâtiment accessoire d'une superficie au sol de plus de 20 m², le tout tel que stipulé à l'article 106, alinéa 5 (paragraphe 1, 2, 3 et 4), au tableau de l'article 106 (c), et l'alinéa 2 paragraphe 9, du même article, et à l'article 69 (9) du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 245 rue Dorchester, lot 2 930 820, zone P4M-13, district Mont-Soleil (dossier 2020-30201).
2. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de deux remises, une par propriété, localisées à 2,4 m de la ligne latérale de lot au lieu de 3 m minimum, et permettre l'installation de deux réservoirs de carburant gazeux d'une capacité supérieure à 9,1 kg, un par propriété, à une distance de 0,1 m de la ligne latérale au lieu de 2 m minimum, tel que stipulé à l'article 106 et au tableau de l'article 111 (15. c), respectivement, du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 40 et 50 rue Jones, lots 6 334 715 et 6 350 563, zone P4M-14, district Mont-Soleil (dossier 2020-30202).
3. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'installation d'un réservoir de carburant gazeux d'une capacité supérieure à 9,1 kg dans une cour avant, à une distance de 7,6 m au lieu de 10 m minimum, tel que stipulé au tableau de l'article 111 (15. b) au 309, rue de la Couronne, lot 3 685 932, zone P3D-07, district Shefford (dossier 2020-30213).
4. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal ayant une superficie d'implantation au sol de 97,2 % au lieu de 75%, une terrasse commerciale à une distance de 0 m de la ligne avant au lieu de 2 m minimum et possédant 10 cases de stationnement qui représentent 41,66 % du nombre minimal des cases de stationnement exigé au lieu de 50%, le tout tel que indiqué aux articles 101, 117 (alinéa 7) et 158 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 593, rue Shefford, lot 4 661 197, zone P5-09, district Mont-Brome (dossier 2020-30219).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 18^e jour du mois de septembre 2020.

La greffière par intérim,

Ève-Marie Préfontaine, avocate